



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-490

Règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux

AVIS PUBLIC Consultation publique

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.

Conformément à la *Loi sur les compétences municipales*, lors d'une séance tenue le 6 octobre 2026, le Conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 2026-490, intitulé « Règlement provisoire visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux ».

Objet

Le présent règlement a pour but d'interdire toute intervention consistant à exécuter des travaux ou à utiliser un immeuble susceptible de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le

lundi 2 novembre 2026, à 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 8 octobre 2026.

Catherine Emond
Directrice générale et greffière-trésorière